



IBR en Occitanie : points sur les dérogations à l'AM de 2016



15 septembre 2020

Carcassonne

Dérogations générales

Dérogation au contrôle sérologique chez l'acheteur :

Quand cheptel vendeur est indemne et transport maîtrisé

→ Pas d'application pour le 09 et le 82

Dérogation au contrôle sérologique pour les bovins introduits en atelier d'engraissement :

Sous réserve de vaccination

→ Accordée pour les 13 départements



Dérogation transhumant

Dérogation pour l'accès aux estives des bovins infectés :

Possibilité d'accès aux estives pour les bovins infectés vaccinés sans déqualification des autres bovins,

sous réserve d'un dépistage IBR 4 à 6 mois avant la montée et un mois après le retour, avec un couverture vaccinale sur la durée d'estive

→ Accordée pour le 09, le 11 et le 66 jusqu'au 31/12/2021



Dérogation transhumant

Suivi technique – évolution depuis 2016

	Ariège 09				Aude 11				Pyrénées Orientales 66			
	2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2016	2017-2018	2018-2019	2019-2020
% de cheptels positifs dans les troupeaux transhumants	69%	66%	66%	53%	95%	62%	57%	50%	84%	48%	50%	41%
% de bovins positifs dans les troupeaux transhumants	36%	18%	17%	16%	54%	20%	13%	10%	16%	7%	7%	5%
Nombre d'estives négatives	20 /91	13 /84		17 /87	1 /17	5 /17	6 /17	7 /17	5 /58	10	11 /64	16 /64



Dérogation transhumant

Suivi administratif – campagne 2019-2020



	Objectif à 5 ans	Ariège 09	Aude 11	Pyrénées Orientales 66
Nombre de cheptels en retard prophylaxie	< 5%	0	0	0
Nombre de cheptels en retard vaccination à la montée en estive	< 5%	0	0	0
Nombre de cheptels en vaccination non conforme durant estive	< 5%	0	0	0
Nombre courrier de non-conformité envoyé par le GDS au DDPP (nombre de non conformités traitées par le GDS / nombre de non-conformité total)	100%	x	x	x
Nombre courrier informatifs envoyés par le GDS au GP (nombre de non conformités traitées par le GDS / nombre de non-conformité total)	100%	x	x	x
Nombre de PV adressé par DDPP suite à notification de non-conformité (nombre de PV dressés par DDPP / nombre de non conformités transmises par le GDS)	100%	x	x	x

Dérogations manade et ganaderia

Qualification des élevages mixtes:

Possibilité de qualifier un atelier « domestique » indemne dans un élevage mixte, où l'atelier manade-ganaderia n'est pas indemne, après enquête épidémiologique.

Contrôle sérologique au départ :

Pour la vente de bovins séronégatifs, issus d'élevage non qualifié indemne, réalisation de la prise de sang chez le vendeur 30 jours avant le départ au lieu de 15 jours.

Mouvement d'animaux positifs :

Autorisation d'introduire des bovins infectés vaccinés entre manade-ganaderia, pour les races 37, 51 et 48

➔ 3 dérogations accordées jusqu'au 31/12/2021 pour les manades-ganaderias des départements 11, 30, 32, 34 et 66



Dérogations manade et ganaderia

Statuts au 01/09/2020

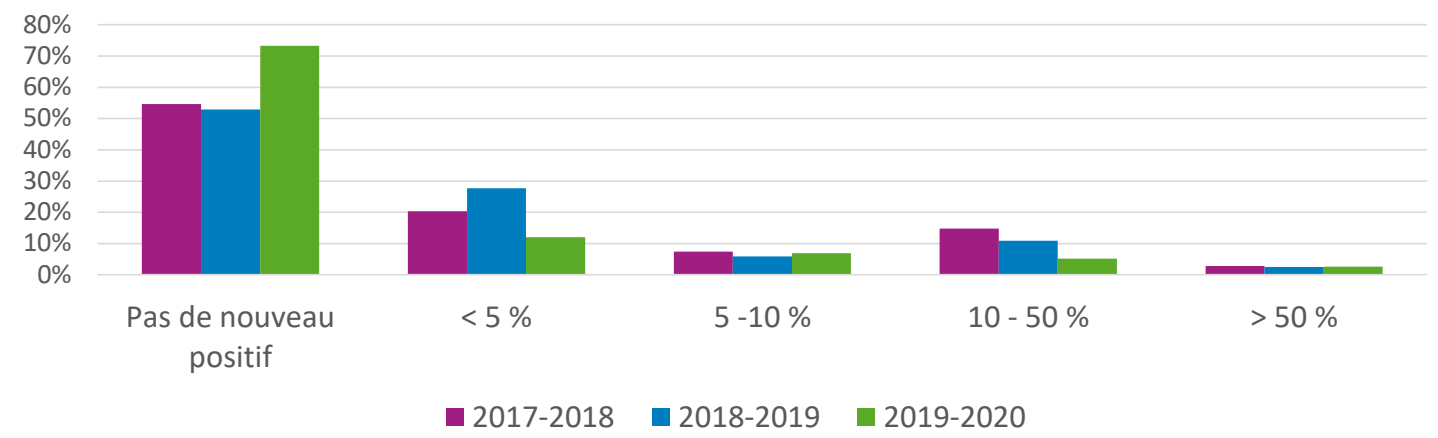
Appellation	Gard	Hérault
Indemne	4	0
En Cours de Qualification	6	2
Assainissement sans Positifs	3	1
Assainissement avec Positifs	64	32
Non Conforme	10	5
Suspendu/En cours de gestion	8	10
<i>TOTAL statut</i>	95	50



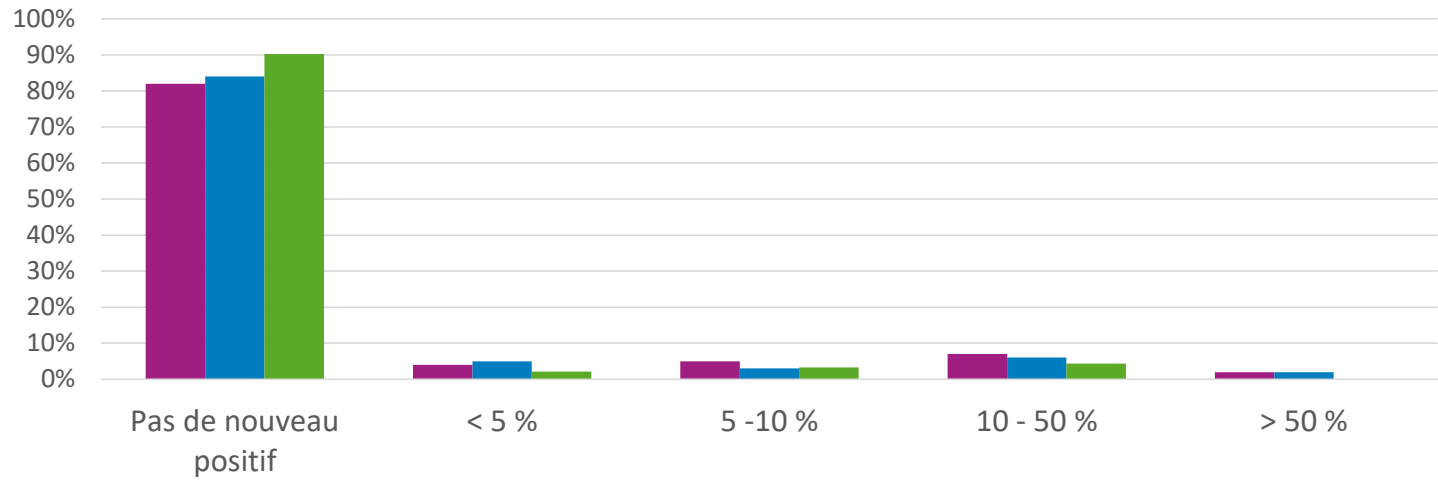
Dérogations manade et ganaderia

Suivi incidence cheptel depuis 2017 sur les départements 30 et 34

% de cheptel selon le niveau d'incidence



Bovins > 24 mois



Bovins 12-24 mois



Dérogations manade et ganaderia

Suivi des introductions depuis 2017 sur les départements 30 et 34

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Objectifs 2021
Nb introductions	1077	458	372	
Nb introductions avec bovin testé	1077	458	372	
Nb introductions de bovins négatifs	811	372	328	
Nb introductions de bovins vaccinés	261	86	44	
Taux de réalisation des contrôles d'introduction	100%	100%	100%	100%
% d'introduction de bovin contrôlé positif (nb PS+/nb testé)	24,7%	18,8%	11,8%	0 %
% d'introduction de bovin positif valablement vacciné (nb vacciné/nb intro)	24,7%	18,8%	11,8%	< 10%
% total d'introduction IBR+ (nb total IBR+/nb intro)	24,7%	18,8%	11,8%	< 10%
Nb de manades effectuant des introductions de bovins positifs valablement vaccinés	42	16	12	0





Merci de votre attention